



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 44342

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de la défense sur les munitions de petit calibre. Alors que la France, par le biais de Nexter munitions, conserve une compétence industrielle dans la production de munitions de moyens et gros calibres, elle acquiert la majorité de ses munitions de petit calibre à l'étranger. Cette situation peut être dommageable en terme de sécurité d'approvisionnement et d'autonomie opérationnelle. En conséquence, il lui demande de préciser les orientations préconisées par le Gouvernement concernant la production et l'acquisition de munitions de petit calibre.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44342

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2459

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)